



COMMUNE
DE
DULLY

REQUETE EN ABATTAGE D'ARBRE – DEMANDE DE DEROGATION

(Selon l'article 15 de la Loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager LPrPNP du 01.01.2023)

Situation : route de Bursinel 34

Parcelle : n° 69

Propriété de : Monsieur Christopher Mouravieff-Apostol

Requérant : Monsieur Christopher Mouravieff-Apostol

Objet (s) : Abattage d'un bouleau à proximité du passage public qui longe la propriété sur son côté ouest. Cet arbre est fortement pourri au niveau du pied. Cet arbre n'est pas répertorié comme arbre remarquable. Sur la base du préavis positif de l'AGFORS du 05 janvier 2026 et conformément à la nouvelle loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager LPRPNP entrée en vigueur le 01.01.2023, la Municipalité préavise favorablement la demande de dérogation sous condition que cet abattage soit compensé par une nouvelle plantation d'un arbre qui atteindra à terme la même dimension. Si cela ne devait pas être possible, une taxe devrait être perçue.

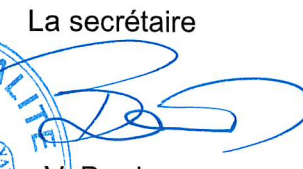
Date de la requête : 17.12.2025

AFFICHAGE AUX PILIERS PUBLICS : du 14 janvier 2026 au 13 février 2026

Dully, le 13 janvier 2026

Municipalité de Dully

Le syndic La secrétaire

F. Mani V. Breda

